

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2026



Préambule

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal dans les deux mois suivant le Débat d'Orientations Budgétaires. Il doit faire l'objet d'une délibération et donc d'une transmission au Préfet, pour contrôle de légalité, puis d'une publication pour publicité.

Le vote du Budget Primitif doit normalement intervenir avant le 15 avril de l'année concernée (30 avril pour les années de renouvellement des organes délibérants). La date limite du vote du Compte Financier Unique étant, quant à elle, fixée au 30 juin de l'exercice N+1.

Le processus de préparation budgétaire débuté en octobre 2025 aboutie ce jour à la présentation du Budget Primitif 2026 à l'assemblée délibérante.

Le Budget Primitif constitue un document prévisionnel des dépenses et des recettes envisagées au cours de l'exercice budgétaire. Il est également un document d'autorisation d'engager juridiquement les dépenses, c'est pourquoi, il est souhaitable qu'il soit adopté le plus tôt possible dans l'année, afin de permettre aux services de mettre en œuvre rapidement les projets validés par la municipalité.

Dans le cadre de la procédure de vote budgétaire mis en place sur la commune, l'adoption du Compte Financier Unique 2025 et donc la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement, comme les restes à réaliser de la section d'investissement 2025, sont votés lors de la même séance que le vote du Budget Primitif 2026.

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2026 du budget principal de la commune.

Le budget primitif 2026 s'inscrit dans la continuité des orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires du 28 janvier dernier, et dans la ligne des engagements pris par la municipalité depuis le début du mandat. Il intervient dans un contexte national et économique encore marqué par de fortes incertitudes. Depuis plusieurs années, les collectivités territoriales doivent faire face à des crises successives, à des tensions inflationnistes persistantes et à une progression structurelle de certaines charges de fonctionnement. Dans ce contexte contraint, la commune poursuit une gestion rigoureuse afin de préserver ses équilibres financiers et de garantir la continuité du service public local.

L'année 2026 est également marquée par un contexte institutionnel national particulier. Le projet de loi de finances de l'État a été définitivement adopté tardivement le 02 février 2026, à l'issue d'un processus parlementaire complexe, avec le recours à l'article 49-3 de la Constitution. Cette adoption tardive a réduit la visibilité des collectivités locales lors de la préparation de leurs budgets et a renforcé les incertitudes sur l'évolution des concours financiers et des dispositifs de soutien aux territoires. Elle s'accompagne d'un effort budgétaire demandé aux collectivités pour contribuer au redressement des finances publiques, avec une évolution contrainte des ressources et un cadre financier plus exigeant.

Dans ce contexte, la commune de Soucieu-en-Jarrest construit son budget 2026 avec une volonté affirmée de maintien de la qualité de vie et du service rendu à la population. Le pilotage budgétaire demeure prudent et responsable. Il s'appuie sur une gestion attentive des ressources et sur une adaptation constante de l'action publique aux contraintes économiques et financières.

Le budget 2026 est guidé par plusieurs principes structurants. Il prévoit une optimisation accrue des recettes et une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement. Il maintient le soutien au tissu associatif local, acteur essentiel de la vie communale. Il vise la préservation d'un niveau d'épargne satisfaisant afin de garantir la capacité d'autofinancement de la collectivité. La fiscalité directe locale est contenue afin de préserver l'équilibre financier des ménages. La gestion de la dette reste prudente, avec un objectif de sécurisation des équilibres financiers et de maîtrise de l'endettement à moyen terme.

Les programmes d'investissements sont adaptés aux capacités financières de la commune et aux priorités du territoire. Ils permettent de répondre aux besoins des habitants tout en veillant à maintenir une trajectoire financière soutenable. La municipalité poursuit ainsi ses engagements en conciliant ambition locale et responsabilité budgétaire.

Ainsi construit, le budget primitif 2026 constitue un outil de gestion responsable et équilibré. Il permet à la commune de Soucieu-en-Jarrest de poursuivre ses actions au service des Jarréziens, de garantir la continuité et la qualité du service public local et de préparer l'avenir dans un environnement national incertain et exigeant.

I. SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2026

I.1- EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2026

	Dépense	Recette
Fonctionnement	4 237 295,00 €	4 237 295,00 €
Investissement	2 826 309,94 €	2 826 309,94 €
TOTAL BP 2026	7 063 604,94 €	7 063 604,94 €

I.2 - EVOLUTION BUDGET PRIMITIF 2026 / BUDGET PRIMITIF 2025

Fonctionnement	BP 2025	BP 2026	Evolution BP2025/BP 2024
Dépense	4 085 182,39 €	4 237 295,00 €	3,72%
Recette	4 085 182,39 €	4 237 295,00 €	

Investissement	BP 2024	BP 2025	Evolution BP2025/BP 2024
Dépense	2 605 574,87 €	2 826 309,94 €	8,47%
Recette	2 605 574,87 €	2 826 309,94 €	

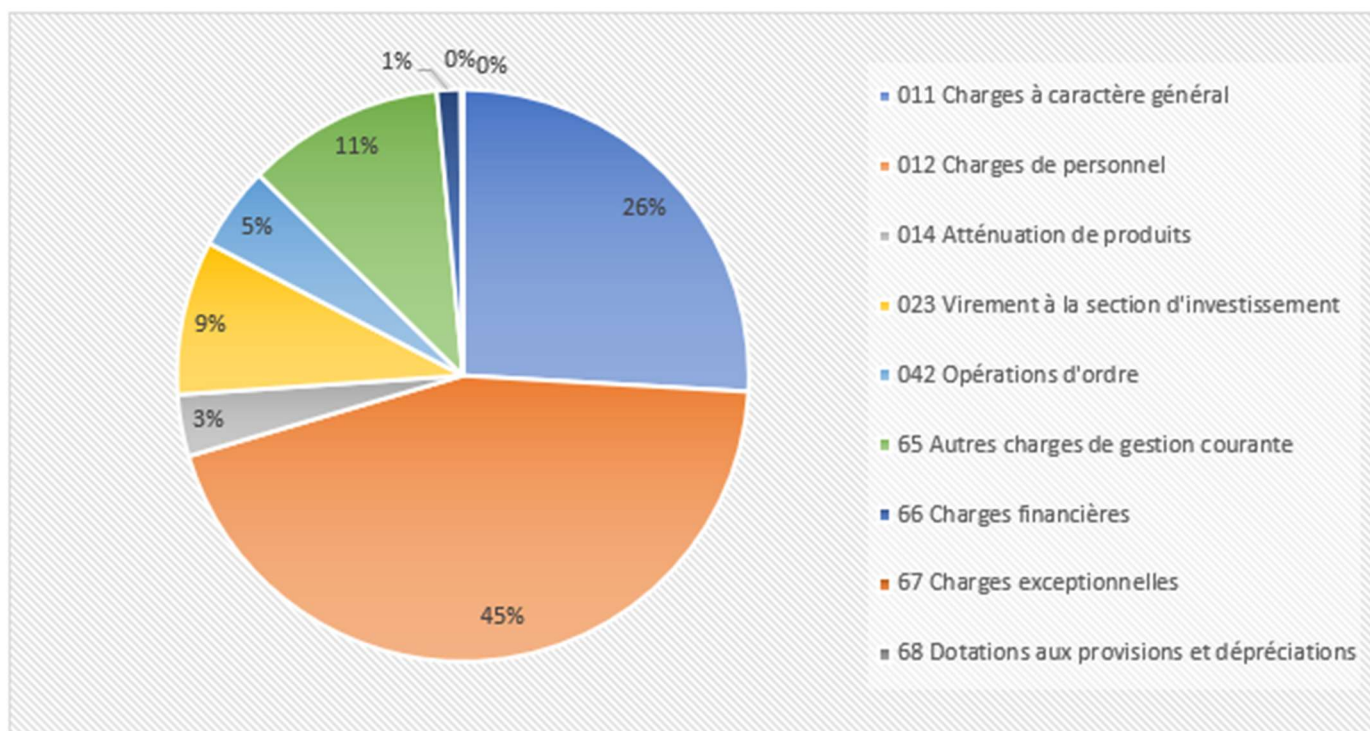
II. SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

II. 1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2026
011 Charges à caractère général	1 097 258,06
012 Charges de personnel	1 888 000,00
014 Atténuation de produits	147 730,00
023 Virement à la section d'investissement	368 754,94
042 Opérations d'ordre	200 000,00
65 Autres charges de gestion courante	473 552,00
66 Charges financières	57 000,00
67 Charges exceptionnelles	4 000,00
68 Dotations aux provisions et dépréciations	1 000,00
Dépenses de fonctionnement	4 237 295,00

Répartition par chapitre



II. 2 DETAIL PAR CHAPITRE

A. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général s'établissent au BP 2026 à 1,097M€ contre 1,195M€ au BP 2025 soit en baisse de -8,17% soit en valeur -98k€. Ce chapitre 011 pour l'exercice 2026 traduit un travail approfondi de pilotage et de rationalisation des dépenses de fonctionnement. L'ensemble des lignes budgétaires a été analysé à partir des réalisations 2025 afin d'ajuster au plus juste les besoins des services. Malgré un contexte inflationniste persistant sur les contrats de maintenance, d'assurance et certaines prestations de services, la commune poursuit ses efforts de maîtrise des charges. Le déploiement de l'éclairage LED dans les bâtiments communaux et sur l'éclairage public permettront notamment de générer des économies significatives sur les dépenses d'électricité.

Plusieurs postes enregistrent ainsi des baisses de crédits. Les dépenses d'énergie électrique notamment, en lien avec les actions engagées en matière de sobriété énergétique. Les dépenses d'entretien des bâtiments, des voiries et des terrains sont également ajustées au regard des besoins réels constatés en 2025, traduisant un effort global de gestion.

À l'inverse, certaines lignes évoluent à la hausse afin de tenir compte des contraintes réelles de fonctionnement. Les dépenses de maintenance progressent en raison de la hausse des coûts contractuels et de l'entretien des équipements. Les assurances, les frais de nettoyage des locaux et les télécommunications augmentent également sous l'effet de l'évolution des tarifs et des besoins des services. Globalement, le chapitre 011 pour 2026 illustre une gestion rigoureuse, conciliant économies ciblées et maintien du niveau de service rendu à la population.

B. Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel s'établissent au BP 2026 à 1,888M€ contre 1,779M€ au BP 2025 (+6,15%, soit +87k€).

La fin d'année 2025 et le début d'année 2026 sont marqués par le recrutement d'un agent au service technique, le remplacement d'un agent de catégorie C par un agent de catégorie B au service administratif et la titularisation de trois agents contractuels, ce qui engendre une hausse des cotisations sociales, notamment en matière de retraite. La reconduction du dispositif de renfort d'animation périscolaire pour l'accueil d'enfants en situation de handicap, initié en mars 2025, requiert également une hausse du nombre de vacances sur le nouvel exercice.

L'ouverture du nouveau bâtiment périscolaire ainsi que l'acquisition de la salle Saint Jean font anticiper pour la fin d'année 2026 une hausse du temps de travail des agents en charge de l'entretien des locaux.

L'absence de longue durée d'un agent implique par ailleurs son remplacement à temps plein.

Enfin, la mise en place de la participation employeur à la mutuelle santé des agents au 1er janvier 2026 vient impacter à la hausse le chapitre 012.

En résumé, le chapitre 012 reste fortement contraint par des évolutions réglementaires 2026, notamment la hausse du SMIC, les dernières revalorisations du point d'indice, l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et l'augmentation du taux CNRACL. La commune devra anticiper ces impacts pour préparer son budget de personnel.

C. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courantes s'établissent au BP 2026 à 474k€ contre 454k€ au BP 2025, soit en hausse de +4,24%.

Les subventions aux associations augmentent de +8.63 %. Les crédits affichés à 90k€ sont basés sur l'application d'un barème commun qui est en fonction des projets.

La contribution au SDIS inscrite au BP 2026 est de 85k€, soit +1,46% par rapport au BP 2025.

D. Les charges financières

Elles s'établissent au BP 2026 à 57k€ contre 80k€ au BP 2025 soit une baisse de 17,89%. La baisse des charges de la dette est un marqueur important du désendettement de la commune.

E. Les atténuations de produits

La commune étant contributrice à l'Attribution de Compensation, la dépense est enregistrée dans ce chapitre pour un montant de 103k€. Au BP 2026, est valorisée une augmentation consécutive à la perception par la commune d'une participation de l'État pour l'accueil du jeune enfant, qui sera reversée à la COPAMO compétente en la matière.

F. Charges exceptionnelles

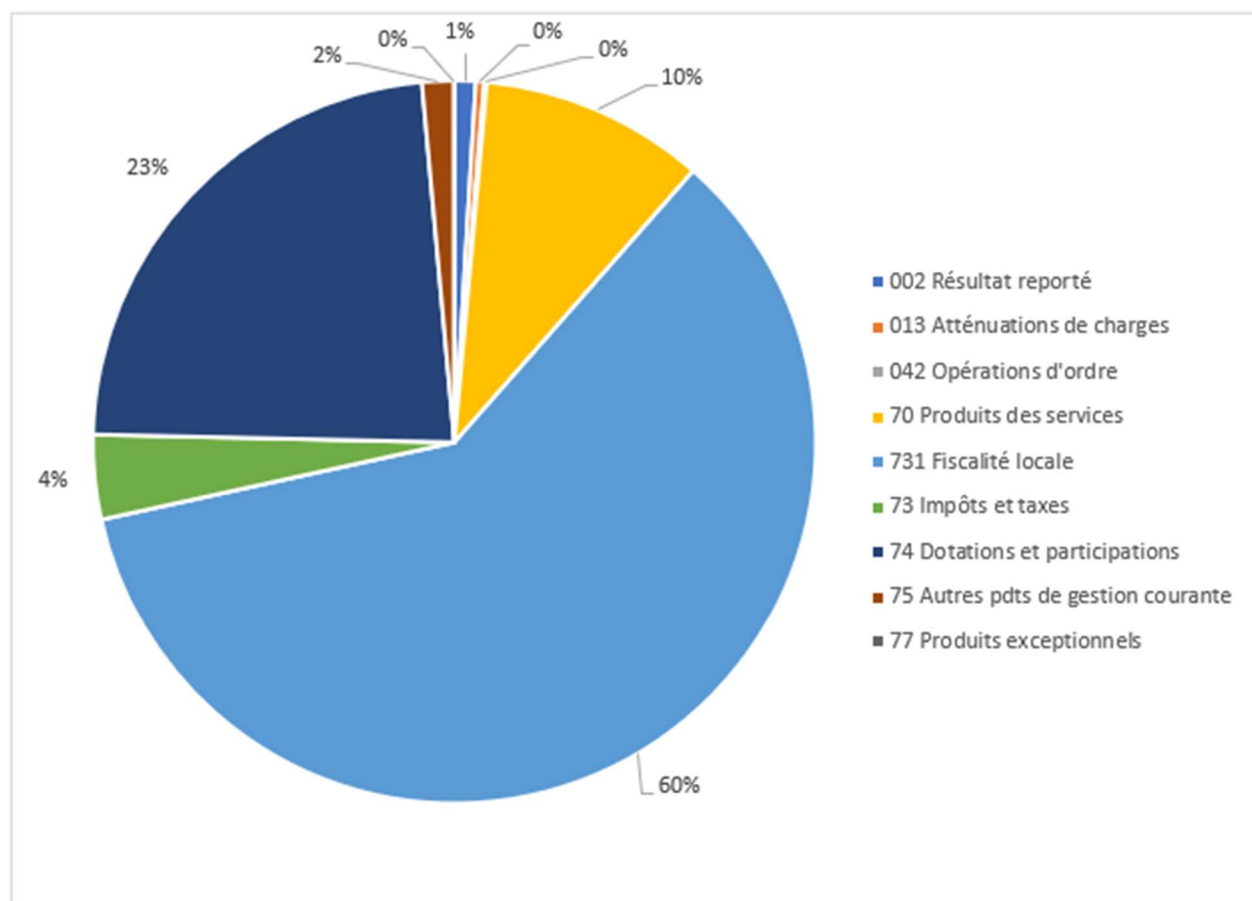
Une enveloppe est prévue d'éventuelles annulations de titre sur exercices antérieurs.

II. 3 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2026
002 Résultat reporté	40 000,00
013 Atténuations de charges	16 000,00
042 Opérations d'ordre	4 835,00
70 Produits des services	425 900,00
731 Fiscalité locale	2 546 000,00
73 Impôts et taxes	159 982,00
74 Dotations et participations	983 663,00
75 Autres pdts de gestion courante	60 415,00
77 Produits exceptionnels	500,00
Recettes de fonctionnement	4 237 295,00

Répartition par chapitre



A. Fiscalité locale

Le chapitre fiscalité locale représente 60,00% des recettes de fonctionnement totales, il s'établit à 2,546€ au BP 2026 contre 2,446€ au BP 2025 soit en hausse de 4,07%, comme constaté au cours de l'exercice précédent.

L'estimation du montant des recettes fiscales a été faite à partir des hypothèses suivantes :

- avec une revalorisation physique des bases,
- avec un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2025 de 0,8%,
- sans hausse des taux d'imposition communaux,

L'ajustement du produit des contributions directes sera opéré après réception des états fiscaux définitifs 2026.

Le produit de la taxe sur l'électricité est prévu au BP 2026 pour un montant de 40k€. Les droits de place sont estimés à 6k€.

B. Impôts et taxes

Les inscriptions budgétaires du chapitre 73 totalisent 160k€ au BP 2026 contre 180k€ au BP 2025 soit une baisse de 11,11%. Ce chapitre regroupe notamment les produits de la taxe additionnelle aux droits de mutation (150k€) et le FNGIR (10k€). ce budget plus timide que sur l'exercice 2025 tient compte d'un marché de l'immobilier encore atone.

C. Dotations et Participation

Le chapitre 74 des dotations et participations représente 23,00% des recettes de fonctionnement totales. Il s'établit à 984k€ au BP 2026 contre 9178k€ au BP 2025 soit en hausse de 7,25%.

Pour élaborer le budget primitif 2026 en matière de dotation de l'Etat, nous sommes partis sur des hypothèses de non augmentation de la DGF dans l'attente de la notification des dotations de l'année 2026, en maintenant ce que la commune avait perçu sur 2025 :

- Dotation globale de fonctionnement : 327k€
- Dotation solidarité rurale : 350k€
- Dotation nationale de péréquation : 70k€

Les compensations fiscales s'élèvent à 8,5k€ pour les exonérations des taxes foncières, et à 10k€ pour les exonérations de taxes d'habitation, soit les montants constatés à l'exécution du budget 2025. Enfin, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est maintenu sur le montant versé en 2025 à 6k€.

D. Les autres recettes

Les produits des services et du domaine (restaurant scolaire, périscolaire, occupation du domaine public...) ces recettes sont estimées au BP 2026 à 426k€ contre 403€ au BP 2025 en progression de +5,73% notamment grâce à la redevance versée par le prestataire de la restauration scolaire, mais aussi aux redevances du domaine public.

Les autres recettes de gestion courantes enregistrent notamment les loyers du patrimoine. Ces recettes sont estimées au BP 2026 à hauteur de 50k€ (48k€ réalisés en 2025), en hausse de 8,19% par rapport au BP 2025, notamment suite à l'actualisation des loyers.

III. SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

III. 1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	
Chapitre	BP 2026
20 Immobilisations incorporelles	86 970,00
204 Subventions d'équipement	66 000,00
21 Immobilisations corporelles	471 414,10
Opérations d'équipement	991 849,06
Restes à réaliser	674 757,50
Dépenses d'équipement	2 290 990,66
13 Reversement de subventions	0,00
16 Emprunt et dettes	230 484,28
Dépenses financières	230 484,28
Dépenses réelles d'investissement	2 521 474,94
040 Opérations d'ordre de transfert entre sector	4 835,00
041 Opérations patrimoniales	300 000,00
Dépenses d'ordre	304 835,00
Dépenses d'investissement	2 826 309,94

Les dépenses d'équipements sont inscrites au BP 2026 pour 2,291M€ contre 2,386M€ au BP 2025.

Suite à une analyse rigoureuse des capacités de financement de l'investissement, il a été déterminé les priorités de la commune pour l'exercice 2026, elles se détaillent ainsi :

OPÉRATIONS DE TRAVAUX	RAR 2025	DEMANDES 2026	Proposé BP 2026
Opération 331 "Les pimpinaudes" (AP/CP)	- €	925 049,06 €	925 049,06 €
Etudes, travaux de construction, missions de contrôles		925 049,06 €	925 049,06 €
Opération 332 - Salle Saint Jean	600 000,00 €	6 800,00 €	606 800,00 €
RAR Acquisition	600 000,00 €		600 000,00 €
Frais de notaire		6 800,00 €	6 800,00 €
Opération 334 - Travaux aménagement mairie	7 510,36 €		7 510,36 €
DGD lots 3 et 4	7 510,36 €	- €	7 510,36 €
Opération 335 - Projet structure multi sport (AP/CP)	- €	60 000,00 €	60 000,00 €
Etudes prospectives et MO projet		60 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL OPERATIONS EN COURS	607 510,36 €	991 849,06 €	1 599 359,42 €

BÂTIMENTS / SERVICES	RAR 2025	DEMANDES 2026	Proposé BP 2026
Péri des Kids		13 050,00 €	13 050,00 €
Restaurant scolaire		1 762,00 €	1 762,00 €
Ecole Maternelle	1 257,25 €	48 150,00 €	49 407,25 €
Ecole primaire		151 445,00 €	151 445,00 €
Bureaux bistanclaque pôle enfance	3 877,61 €		3 877,61 €
Administratif / Mairie	7 968,32 €	18 510,97 €	26 479,29 €
Communication		7 448,00 €	7 448,00 €
Bibliothèque		5 500,00 €	5 500,00 €
Sport		13 000,00 €	13 000,00 €
Evènementiel		237,70 €	237,70 €
Cimetière	2 564,16 €	35 050,00 €	37 614,16 €
service police municipale et sécurité		20 000,00 €	20 000,00 €
cadre de vie		1 500,00 €	1 500,00 €
Voirie - Urbanisme	49 726,83 €	207 870,00 €	257 596,83 €
Materiel service technique et entretien	1 852,67 €	68 000,00 €	69 852,67 €
Véhicules Service technique		9 000,00 €	9 000,00 €
TOTAL BUDGET BÂTIMENTS / SERVICES	67 246,84 €	600 523,67 €	667 770,51 €

III 2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2026
13 Subventions d'investissement	649 182,70
16 Emprunt et dettes	0,00
Recettes d'équipement	649 182,70
001 Excédent d'investissement reporté	652 719,43
10 Dotations, fonds divers et réserves	655 652,87
<i>Mont 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	<i>565 652,87</i>
Recettes financières	1 308 372,30
Recettes réelles d'investissement	1 957 555,00
021 Virement de la section de fonctionnemen	368 754,94
040 Amortissement	200 000,00
021 Virement de la section de fonctionnemen	300 000,00
Recettes d'ordre d'investissement	868 754,94
Recettes d'investissement	2 826 309,94

Le budget primitif 2026 prévoit des recettes d'investissement à hauteur de 2,80 M€, marquées par une augmentation significative des subventions (chapitre 13), pour un montant prévisionnel de 649 183 €. Ces financements concernent principalement la construction du bâtiment périscolaire des Pimpinaudes, avec des aides attendues de l'État (DSIL, DETR), du Département et de la COPAMO, ainsi que le reliquat des aides pour la rénovation du centre-bourg (DSIL).

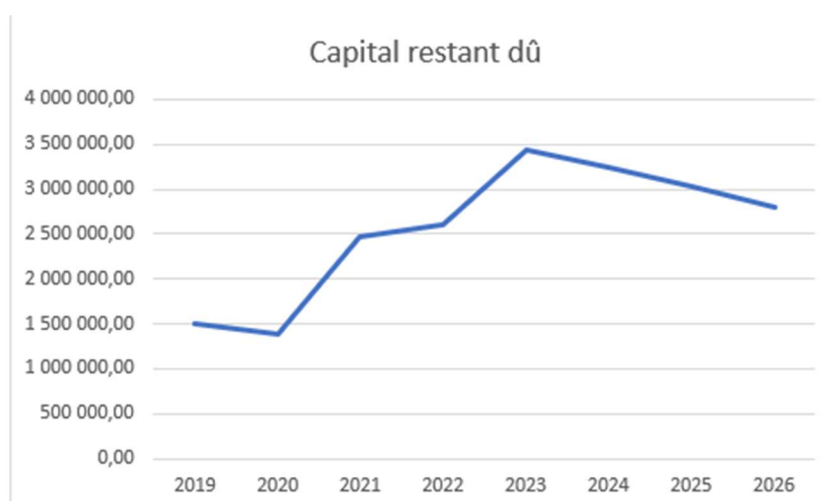
À ces subventions s'ajoute le FCTVA, mécanisme essentiel de soutien à l'investissement local, dont le montant dépend directement des dépenses d'équipement éligibles réalisées par la collectivité. Il est estimé à 80 000 € au vu des dépenses d'équipements éligibles effectuées en 2024. Le taux de compensation pour les dépenses éligibles est de 16.40%.

Dans un contexte marqué par les annonces récentes de l'État et de l'Union européenne en faveur de l'investissement public local, la commune reste attentive aux dispositifs de financement mobilisables. La recherche de financements extérieurs demeure une priorité pour la commune afin de limiter le recours à l'emprunt et de préserver les équilibres financiers. Toutefois, l'absence à ce stade d'une loi de finances définitivement adoptée crée des incertitudes sur les montants et les calendriers d'attribution de certaines aides. Cette situation appelle à la prudence dans la programmation des projets. La commune poursuit néanmoins activement la recherche de subventions, notamment au titre de la DETR, de la DSIL, du Fonds vert, ainsi que des financements européens et des partenaires locaux, afin de sécuriser au mieux le financement de ses opérations structurantes.

III 3. LA DETTE

Le capital restant dû au 01/01/2026 s'élève à 2,802M€, et s'élèvera au 31/12/2026 à 2,577M€.

Désignation	Organisme prêteur	Capital emprunté	CRD au 01/01/2026	Remboursement capital 2026	CRD au 31/12/2026
Construction Salle Flora Tristan	Caisse d'épargne	700 000 €	142 892,97 €	34 503,83 €	108 389,14 €
Construction Salle Flora Tristan	Caisse d'épargne	600 000 €	128 079,04 €	30 614,35 €	97 464,69 €
Investissements 2011	Crédit mutuel	1 000 000 €	434 797,87 €	58 353,23 €	376 444,64 €
Construction resto. scol. et cuisine centrale	Caisse d'épargne	1 200 000 €	970 923,16 €	45 792,77 €	925 130,39 €
Aménagement centre bourg et travaux mairie R+1	Crédit mutuel	1 300 000 €	1 125 574,23 €	56 220,10 €	1 069 354,13 €
Total		4 800 000 €	2 802 267,27 €	225 484,28 €	2 576 782,99 €



III 4. LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales comprennent 10 ratios dans le cadre de la nomenclature budgétaire M57.

La population de référence pour le BP 2026 est la population DGF du ministère de l'intérieur DGCL – fiche individuelle DGF du 17/09/2025 – à savoir 4 766 habitants.

I. Informations financières – Ratios généraux

	BP 2025	BP 2026
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	764,33 €	769,73 €
Recettes réelles de fonctionnement / Population	859,00 €	888,05 €
DGF / Population	157,97 €	156,74 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	49,00%	51,46%
Épargne brute/ Recettes réelles de fonctionnement	11,02%	13,32%

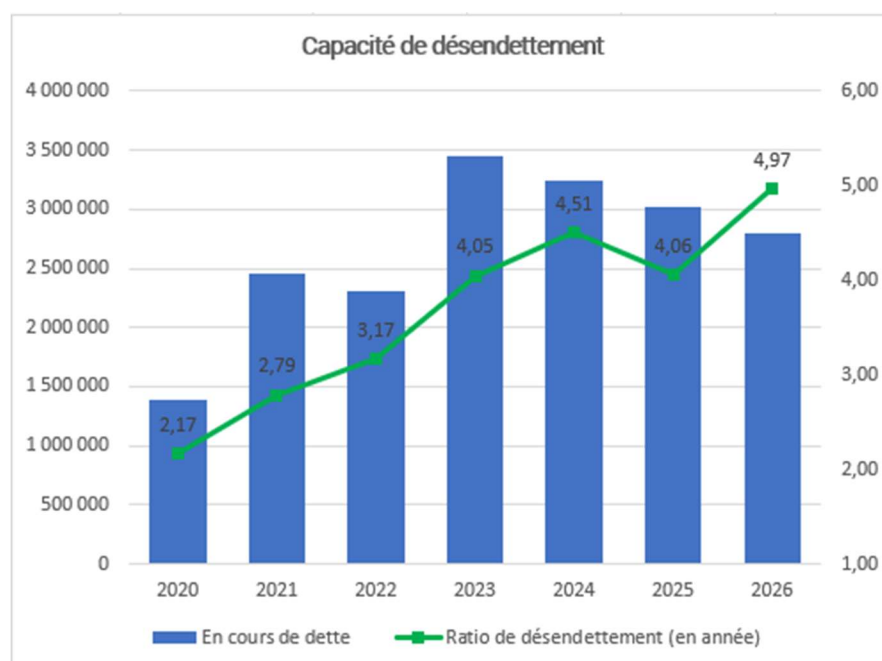
II. Les ratios de la dette

	BP 2025	BP 2026
Encours de dette / Population	636,31 €	587,97 €
Dépenses de fonctionnement + remb de la dette / Recettes de fonctionnement	105,37%	105,32%
Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement	74,08%	66,21%

III. L'épargne et la capacité de désendettement

La capacité de désendettement mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette, la première finançant la seconde. La capacité d'autofinancement (CAF) ou épargne brute, représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. Elle exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées pour la couverture des charges courantes et qui sont disponibles afin de rembourser en priorité le capital de la dette et au-delà, de financer les dépenses d'équipement.

Etat de la dette	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
En cours de dette	1 383 178	2 460 174	2 308 480	3 444 008	3 235 683	3 021 833	2 802 268
Ratio de désendettement (en année)	2,17	2,79	3,17	4,05	4,51	4,06	4,97



La capacité de désendettement exprime, de manière théorique, le nombre d'années nécessaires pour rembourser l'intégralité de la dette en y consacrant l'ensemble de l'épargne brute. Cet indicateur constitue l'un des principaux critères d'appréciation de la solvabilité d'une collectivité locale.

Au BP 2026, la capacité de désendettement de la commune est estimée à 4,97 années, contre 4,06 années en 2025. Le ratio demeure à un niveau très satisfaisant et largement inférieur au seuil d'alerte généralement admis de 10 à 12 années. Il traduit la capacité de la commune à maîtriser son endettement et à préserver des équilibres financiers sains, tout en poursuivant une politique d'investissement structurante au service du territoire.